

LES ENTREPRENEURS FORESTIERS CRAIGNENT POUR LA PROCHAINE SAISON

Saguenay, le 17 février 2014 – Isabelle Tanguay, présidente-directrice générale de l'Association québécoise des entrepreneurs en travaux d'aménagement forestier et Claude Dupuis, président de la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF), s'inquiètent sérieusement pour la viabilité de la saison d'opérations forestières qui doit débiter le 1^{er} avril.

Les conditions suffisantes pour que les entrepreneurs continuent de faire leur travail ne sont pas réunies. Les coopératives et les entrepreneurs forestiers sont généralement silencieux, mais il faut rendre publique la précarité de leur situation pour que les choses changent.

Malgré ce triste constat, deux dossiers précis donnent de l'espoir aux deux associations qui unissent leur voix aujourd'hui. Ces deux dossiers sont liés aux résultats du Rendez-vous national de la forêt québécoise tenue à Saint-Félicien en novembre 2013. Le premier concerne la mise en place attendue du programme ESSOR pour permettre aux entrepreneurs d'obtenir un meilleur accès à du financement afin qu'ils puissent renouveler leurs équipements.

L'autre dossier concerne le dépôt, à la fin de février, du rapport préliminaire que déposera Mme Paule Têtu, présidente du Chantier sur les impacts de la mise en œuvre du régime forestier. Le mandat de ce chantier a été parfaitement ciblé et la mise en œuvre de plusieurs recommandations dès le 1^{er} avril prochain devrait apporter une amélioration rapide de la situation. « Nous sommes persuadés que la ministre Ouellet est de bonne foi. Nous voulons seulement lui rappeler l'urgence de donner un peu d'oxygène aux entrepreneurs forestiers pour ne pas compromettre la prochaine saison en forêt » affirment les organismes.

Les deux associations estiment que le problème tire son origine du processus d'élaboration du nouveau régime forestier. Alors que le secteur forestier vivait déjà une crise importante pour des raisons conjoncturelles et structurelles, les acteurs ont fait au gouvernement de nombreuses mises en garde pour faire en sorte que la réforme conduise à une amélioration de la compétitivité de l'industrie. La mise en œuvre du régime depuis le 1^{er} avril 2013 démontre que cet objectif n'a pas été atteint.

Depuis le 1^{er} avril 2013, la valeur du bois d'œuvre a connu une légère amélioration. Cette hausse a cependant été insuffisante pour compenser l'augmentation importante des coûts d'exploitation. Les scieries doivent dorénavant payer une rente pour conserver la garantie d'approvisionnement dont elles disposent. La valeur des redevances au gouvernement a augmenté d'une manière importante, notamment parce que les règles de mise en marché des bois vendus s'appuient sur une rareté initiée par le nouveau régime forestier. L'intégration entre la planification des travaux maintenant effectuée par le MRN et les opérations est aussi moins efficace, causant des délais et des duplications de tâches qui sont coûteux. Sans lien avec le nouveau régime, l'interruption du programme de voirie forestière contribue aussi à une augmentation des coûts.

Ces augmentations de coûts font en sorte que les industriels n'ont plus les moyens de défrayer tous les coûts des services de récolte qu'ils obtiennent auprès des coopératives et des entrepreneurs forestiers. Les propriétaires d'équipements ont aussi absorbé beaucoup de contraintes d'opération qui se sont encore amplifiées avec le nouveau régime forestier.

Plusieurs ont déserté le secteur, parfois en faisant faillite ou en changeant carrément de métier. Ceux qui restent sont des survivants qui voient fondre leur équité laborieusement accumulée. Ils rencontrent aussi de grandes difficultés à financer le remplacement de leurs équipements. Ces entrepreneurs sont pourtant très précieux dans la chaîne de valeur des produits forestiers.

Les 20 et 21 novembre dernier, tous les acteurs du secteur forestier ont été enthousiasmés du déroulement et des résultats obtenus lors du Rendez-vous national de la forêt québécoise à Saint-Félicien. Le Rendez-vous a été présidé par Mme Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles et en présence (en bonne partie) de la première ministre, Mme Pauline Marois, accompagnée de plusieurs autres ministres et du chef de l'opposition, M. Philippe Couillard. Pendant ces deux journées, les gens du secteur ont été convaincus que le gouvernement avait compris les problèmes et qu'il proposait des solutions bien ciblées. M. Stéphane Bédard, président du Conseil du trésor, avait aussi été très affirmatif en précisant que le gouvernement s'était doté des provisions nécessaires pour honorer ces engagements.

À propos de la FQCF

La Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) regroupe et représente les coopératives forestières de travailleurs, actives dans le milieu forestier, dans toutes les régions du Québec. Ses 40 coopératives membres donnent du travail à plus de 3 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires annuel de plus de 225 millions \$.

À propos de l'AQETAF

L'Association québécoise des entrepreneurs en travaux d'aménagement forestier (AQETAF) est l'instance qui défend les droits des entrepreneurs forestiers. Elle a pour mission de faire reconnaître l'entrepreneur forestier à titre de professionnel de la forêt et de véritable partenaire économique de son milieu. Sa priorité est de maintenir des liens très étroits avec tous les acteurs de notre foresterie québécoise. En les regroupant, l'association fournit aux entrepreneurs forestiers une identité et leur assure des services conformes à leurs besoins, tels des conseils professionnels, du soutien juridique et des occasions de perfectionnement professionnel.

-30-

Information : Jocelyn Lessard, directeur général,
Fédération québécoise des coopératives forestières
418 651-0388 ou sur cellulaire au 418 657-0388

Isabelle Tanguay, présidente-directrice générale
Association québécoise des entrepreneurs en travaux d'aménagement forestier
418 515-0029 ou sur cellulaire au 418 547-8220